



Vol par un de mes employé chez un client

Par **mayo22**, le **04/04/2009** à **12:07**

Bonjour,

Je suis un employeur. Un de mes salariés à qui j'ai envoyé une lettre de convocation pour un licenciement économique à commis un vol.

En effet, hier un client me dit que ce salarié à voler un pack de bière chez eux.

Est-ce considerer comme une faute grave?

Merci de me répondre

Par **viking**, le **05/04/2009** à **21:53**

Bonjour,

La seule définition de la faute grave est celle qui empêche le maintien du salarié dans l'entreprise.

la jurisprudence donne ensuite de nombreux exemples de fautes graves et dans votre cas le vol chez un client fait partie des fautes graves dans le sens qu'elle empêche le maintien du salarié dans l'entreprise

mais attention à ce que le vol existe réellement et que vous puissiez prouver qu'il a été commis par votre salarié avant de prendre toute mesure

Cordialement

Par milou, le 06/04/2009 à 09:44

Bonjour,

Attention toutefois : vous nous dites que vous avez convoqué votre salarié en vue d'un licenciement pour motif ECONOMIQUE. Or, dans ce cas de figure, la notion de faute n'existe pas !

Si vous souhaitez licencier votre salarié pour faute grave, il s'agira alors d'un licenciement pour motif PERSONNEL : et la procédure est à reprendre depuis le début !

Cordialement

Par lilou67500, le 24/01/2015 à 10:13

Bonjour, je ne suis pas très douée pour les textes. Je travaille en tant que aide a la personne. Et sa fait environ 3 mois que je volais des choses chez ma cliente. Je ne sais pas pourquoi je l'ai fait en tout cas c'était plus fort que moi. Yavait 6 tee shirt, 1 parfum , des bijoux sans valeur que je n'ai jamais porter. Et lundi je me suis fait prendre car elle avait poser des caméras. Suite a sa elle en a informé ma patronne et j'ai eut une mise a pied suivant d'un licenciement pour faute grave. J'ai tout ramener se que j'avais voler a part le parfum que je n'ai plus et 60 euros. Je leurs avait dit que j'allais les rembourser le mois prochain car je n'ai pas de quoi payer. Ma cliente avait dit qu'elle ne portera pas plainte mais elle l'a quand même fait. Ma patronne a était convoqué a la gendarmerie et maintenant il m'accuse d'avoir voler plus que prévu. Alors que c'est pas le cas. Ils ont dit que j'avais volé pour 1500 euros. Mon casier judiciaire est vierge je n'avais jamais rien fait auparavant. Est ce que je risque gros ? Comment prouver que je n'ai pas voler plus ? Ma patronne a était convoquer mercredi a la gendarmerie et moi je n'ai toujours pas eut de convocation. Est ce que c'est un courrier qui arrive en recommandé ou c'est la gendarmerie qui se déplace ? Car je ne veux pas que mon copain soit au courant. J'ai peur et je regrette vraiment mon geste. Je ne sais plus quoi faire. Si je suis au courant de tout sa, c'est parce que ma patronne ma informer de tout sa.